

DÉPARTEMENT
des

HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE

VILLAR
D'ARENE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 17 heures 30

Le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, Sous la présidence de Monsieur Olivier FONS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 03 mars 2026

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Jean-Pierre JACQUIER, Elodie LEFEBVRE, David AMIEU, Valerie BUCH

Absents : Catherine PATTE, Sylvain PROTIERE, David LE-GUEN
Pouvoirs : de David LE-GUEN à Michel GONNET, de Sylvain PROTIERE à Béatrice ALBERT

Secrétaire de séance : Valerie BUCH

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la Commune. Il précise que l'ensemble des documents budgétaires a été transmis aux Conseillers en date du 12 Mars 2026

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 1.169.199,76 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 1.048.712,73 €

Nombre de conseillers : Fongibilité des crédits : 7,5 % des dépenses réelles en Fonctionnement et en Investissement

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget primitif 2026 de la Commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	1.169.199,76 €	1.169.199,76 €
Investissement :	1.048.712,73 €	1.048.712,73 €

Conformément à l'article L,5217-10-6 du CGCT, il autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles en fonctionnement et en investissement.

Soit : 87.689,98 € en fonctionnement

78.653,45 € en investissement

Ainsi fait et délibéré les : jour mois et an susdit

5/2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20260312-D052026-DE

Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier FONS

